



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2025

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi dix-neuf décembre deux mille vingt-cinq, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 12 décembre 2025.

PRÉSENTS : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, M. SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, Mme Delphine MIALANNE, M. Laurent ASSELOOS, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Stéphane ENGEL, Adjoints, Mme Martine GUIBERT, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Sandrine LOISEAU-MELIN, Conseillers municipaux délégués, M. Christophe ABADIE, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, Mme Marie-Hélène DUMONT, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux.

ABSENTS excusés :

Mme Sylvie BOUGOT	donne procuration à Mme SALLÉ-TOURNE
Mme Magali GAUTIER	donne procuration à Mme BERTHON
M. Jean-Philippe BARDON	donne procuration à Mme MIALANNE
Mme Manuela PAULO	donne procuration à M. ASSELOOS
Mme Françoise GRIVOTET	donne procuration à M. VIAUD

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

3- DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2025-CP-067	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE RELATIF A L'HEBERGEMENT ET LA MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE	AGENCE FRANCAISE INFORMATIQUE (AFI)	2 385,52 € TTC/AN
DE-2025-CP-069	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE RELATIF A L'ABONNEMENT ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DU PARKING CHARLES DE GAULLE	CITEOS	2 096,76 € TTC/AN
DE-2025-CP-070	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS Y COMPRIS MATERIEL INFORMATIQUE	AXA DUVAL ARRONDEAU	26 303,05 € TTC/AN
DE-2025-SCOL-071	PARTICIPATION DE LA MAIRIE AUX FRAIS DE RESERVATION	CIRQUE GRUSS	990 €
DE-2025-CP-072	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE RELATIF A L'HEBERGEMENT ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET ET EXTRANET DE LA COMMUNE	ADS COM	1 788 € TTC/AN
DE-2025-PE-073	Convention LAEP	Julia Wenke Motta de Castilho Quixada	240€ / séance (4 séances soit 960 €)
DE-2025-COM-074	PORTANT RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LICENCE LUMIPLAY	LUMIPLAY	758,09 TTC
DE-2025-CP-075	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE POUR UNE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS	SOCOTEC	17 964 € TTC
DE-2025-CP-076	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE D'UN CERTIFICAT DE SECURITE SSL POUR LA PROTECTION DU SITE INTERNET ET EXTRANET DE LA COMMUNE	ADS COM	726 € TTC/AN



DE-2025-FIN-077	PORTANT SUR LE PLACEMENT SUR UN COMPTE A TERME REMUNERE D'UNE PARTIE DE L'INDEMNITE D'ASSURANCE VERSEE PAR NOTRE ASSUREUR SUITE A LA DESTRUCTION PAR INCENDIE DU CENTRE DE LOISIRS A HAUTEUR DE 1 000 000 €	DGFIP	1 000 000 €
DE-2025-CP-078	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE POUR UNE MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (CSPS) DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS	BTPI - 45	8 040,74 € TTC
DE-2025-COM-79	PORTANT SUR LA MODIFICATION DU CONTRAT DE MAINTENANCE LUMIPLAY	LUMIPLAY	4 237,20 €
DE-2025-CP-80	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN MARCHE RELATIF A LA MAINTENANCE DU SITE INTERNET ET EXTRANET DE LA COMMUNE	ADS COM	1 980,30 € TTC/AN

4 – COMMISSION SPORT DU 27 NOVEMBRE 2025

Compte rendu

5- COMMISSION RESSOURCES DU 8 DECEMBRE 2025

Compte rendu

6- COMMISSION URBANISME DU 15 DECEMBRE 2025

Compte rendu

7 – ATTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION AU SIBAF AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une participation de 61 473 € au SIBAF pour l'exercice 2025, prévue au BP 2025

8 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR 2025

Le conseil municipal a décidé d'adopter la Décision Modificative n°3 de 2025 de la Commune

9 – MODIFICATION DES AP/CP DANS LE CADRE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3

Le conseil municipal a décidé de modifier l'autorisation de programme-crédits de paiement n°AP202401 pour l'opération de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dans le cadre de la décision modificative n°3 de 2025 de la commune, comme suit :

AP/CP 202401		Crédits de paiement réalisés 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Programme CREATION D'UNE MSP				
Montant de l'AP	1 650 000 €	167 462,09 €	1 457 537,91 €	25 000,00 €

de modifier l'autorisation de programme-crédits de paiement n°AP202501 pour l'opération de reconstruction du centre de loisirs dans le cadre de la décision modificative n°3 de 2025 de la commune, comme suit :

AP/CP 202501		Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Programme RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS				
Montant de l'AP	2 975 000 €	100 000,00 €	2 675 000,00 €	200 000,00 €

Et de modifier l'autorisation de programme-crédits de paiement n°AP202502 pour l'opération de réhabilitation de la salle des fêtes de Montission dans le cadre de la décision modificative n°3 de 2025 de la commune, comme suit :

AP/CP 202502		Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Programme REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DE MONTISSION				
Montant de l'AP	2 000 000 €	100 000,00 €	1 000 000,00 €	900 000,00 €



10 – OUVERTURE DES CREDITS 2026 EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Le conseil municipal a décidé d'approver les ouvertures de crédits d'investissement 2026 proposées, pour un montant de 1 317 523 €.

11 – ELECTIONS PROFESSIONNELLES : CST COMMUN SIBAF – CCAS – MAIRIE

Le conseil municipal a décidé de créer un Comité Social Territorial commun entre la commune de Saint Jean le Blanc et le SIBAF et le CCAS qui sera compétent pour l'ensemble des agents desdites collectivités, et qui sera mis en place après le renouvellement général des représentants du personnel de fin d'année 2026.

12 – SCRUTINS ELECTORAUX : REMUNERATION DES AGENTS

Le conseil municipal a décidé d'accepter les modalités d'indemnisation et de récupération des travaux supplémentaires du personnel municipal, et le recours à des vacataires lors des scrutins électoraux

13- MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET POUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le conseil municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

14 - ASTREINTES COMMUNALES : MODALITES D'ORGANISATION ET D'INDEMNISATION

Le conseil municipal a décidé d'approver les modalités du régime d'astreinte des agents municipaux

15 – MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

Le conseil municipal a décidé d'approver l'attribution du marché global de performance pour la reconstruction du centre de loisirs à la société MADERA pour un montant global et forfaitaire s'élevant à 2 276 455,25 € HT soit 2 731 746,30 € TTC (tranche ferme uniquement – variante « linoleum »)

16 – EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DES VENTILATIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU MARCHE N° 2023-02.

Le conseil municipal a décidé d'approver l'acte modificatif n°2 comme suit :

Cette modification entraîne une moins-value sur chaque poste dont le montant annuel s'élève à :

- Poste P2 : moins 1 589,00 € HT soit 1 906,80 € TTC/an,
- Poste P3 : moins 509,00 € HT soit 610,80 € TTC/an.

Dans ces conditions, le montant annuel pour les postes P2 et P3 s'élève dorénavant comme suit :

- Poste P2 : 38 637,00 € HT soit 46 364,40 € TTC/an,
- Poste P3 : 37 098,80 € HT soit 44 518,56 € TTC/an.



17- MUTUALISATION DES ACHATS - AJOUT DE FAMILLES D'ACHAT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PLURIANNUELLE 2024-2027 PASSEE ENTRE ORLEANS METROPOLE, LE C.C.A.S. D'ORLEANS ET LES COMMUNES DE LA METROPOLE. APPROBATION.

Pour 2026, il est proposé de mutualiser les familles d'achat suivantes :

INTITULE FAMILLE	COORDONNATEUR
FOURNITURE ET TRAVAUX POUR LA CREATION, L'EXTENSION, LA MODIFICATION ET LA REPARATION DE LA VIDEOPROTECTION	ORLEANS METROPOLE
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES, AUDIOVISUELS, LOGICIELS ET PRESTATIONS ASSOCIEES	ORLEANS METROPOLE

18 – REGULARISATION ERREUR CADASTRALE : REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR L'ACHAT DE PLAQUES

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le remboursement à Monsieur BRAULT, domicilié au 84 rue des Varennes, de la somme de 43,38 € TT correspondant à l'achat des plaques de maison et de boîte aux lettres.

19 – RETROCESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AB N° 101 SITUEE 37 RUE DU GENERAL DE GAULLE A SAINT-JEAN-LE-BLANC

Le conseil municipal a décidé d'approuver la rétrocession à la Métropole de la parcelle cadastrée AB n° 101, d'une superficie de 976 m², à l'euro symbolique.

20- MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES

Le conseil municipal a décidé de voter en faveur de cette motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

21 – AFFAIRES DIVERSES